

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.280**

Référence : **11 2025 31**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le Conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Madame Nadine BLANCHARD est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.281**

Référence : **11 2025 32**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 novembre 2025 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 novembre 2025 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

D.11.25.282

Référence : **V 11202524**

Vœu relatif à la lutte contre l'isolement dans le 11^e arrondissement
[sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement]

Le Conseil du 11e arrondissement,

Vu la délibération 11.2025.11 du Conseil d'arrondissement en date du 1^{er} avril 2025 approuvant la création de l'Assemblée citoyenne du 11^e arrondissement ;

Vu la délibération 11.2025.070 du Conseil d'arrondissement en date du 26 mai 2025 adoptant la charte de fonctionnement de ladite Assemblée ;

Vu le vœu relatif à la lutte contre la solitude formulée par l'Assemblée citoyenne de Paris et présenté au Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 juillet 2025 ;

Considérant la complémentarité des notions de *solitude* — ressenti subjectif, parfois choisi et momentané — et d'*isolement* — situation objective, involontaire et génératrice de souffrance ;

Considérant les impacts majeurs de l'*isolement* sur la santé publique, l'économie locale et la participation citoyenne ;

Considérant que l'*isolement* est en expansion, touche tous les âges, et concerne particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes précaires et les aidants ;

Considérant les résultats de la dernière étude de l'APUR sur les liens sociaux dans le Grand Paris, qui met en évidence plusieurs facteurs de fragilité du capital social — notamment la mobilité résidentielle récente, le fait de vivre seul et l'âge jeune — renforçant significativement la probabilité de solitude et d'*isolement* ;

Considérant que cette même étude souligne que les 18-24 ans sont proportionnellement plus nombreux que les seniors à déclarer se sentir seuls, alors même qu'ils disposent en moyenne d'un réseau relationnel plus étouffé, ce qui indique que la jeunesse constitue en elle-même un facteur de vulnérabilité sociale ;

Considérant que le 11^e arrondissement présente précisément une sociologie marquée par ces fragilités :
– une forte proportion de jeunes, les 15-29 ans représentant environ un quart de la population ;
– une majorité de ménages composés d'une seule personne (près de 60 %), en grande partie des jeunes adultes et des seniors ;
– une mobilité résidentielle très élevée, notamment chez les 20-29 ans, dont 35 % résident dans l'arrondissement depuis moins de deux ans, accentuant les risques d'*isolement* et limitant l'ancrage territorial ;

Considérant que la convergence de ces indicateurs démographiques, sociaux et territoriaux caractérise une population jeune particulièrement exposée au risque d'*isolement*, avec des conséquences directes sur l'insertion professionnelle, la santé mentale, la participation citoyenne et l'accès aux ressources locales ;

Considérant que cette conjonction de mobilité élevée, de solitude résidentielle et de jeunesse constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale du 11^e arrondissement ;

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

Considérant que l'Assemblée Citoyenne du 11^e a choisi de travailler prioritairement sur la lutte contre l'isolement des jeunes, insuffisamment ciblés par les politiques publiques existantes ;

Sur proposition des membres de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

1 - La Mairie du 11^e arrondissement mette en place une enquête-action de grande ampleur visant à mieux comprendre la nature, l'ampleur et les manifestations de la solitude chez les jeunes du 11^e et à évaluer la notoriété, l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs existants de lutte contre l'isolement des jeunes.

2 - La Mairie du 11^e arrondissement élabore, avec les jeunes, une campagne de communication qui leur soit spécifiquement destinée. Fondée sur les résultats de l'enquête, elle visera à valoriser les ressources locales à leur écoute et à favoriser leur intégration sociale. Sa conception s'appuiera sur une Assemblée citoyenne des jeunes, constituée dans un souci de représentativité, dont les membres co-construiront les contenus et seront indemnisés pour leur participation.

3 - La Mairie du 11^e arrondissement, en lien avec les acteurs de proximité, mène un travail de repérage des jeunes actifs ou étudiants nouvellement arrivée sur l'arrondissement afin de faciliter leur intégration dans la vie locale. En lien avec ce repérage, les membres de l'Assemblée Citoyenne émettent le vœu que la Mairie du 11^e arrondissement organise, deux fois par an, une journée conviviale d'accueil des nouveaux jeunes arrivants

4 - La Mairie du 11^e arrondissement renforce l'information des acteurs en lien avec les jeunes en développant une stratégie de communication dédiée, incluant un guide des ressources locales, une meilleure coordination entre acteurs éducatifs et territoriaux, et une présence accrue sur le terrain.

5 - La Mairie du 11^e arrondissement adapte la ville pour favoriser la sociabilité des jeunes. L'Assemblée Citoyenne du 11^e recommande d'adapter l'espace public et les équipements municipaux aux modes de sociabilité des jeunes, en développant des lieux gratuits, accessibles et conçus avec eux.

Sur le volet aménagement de l'espace public il s'agirait par exemple :

- d'intégrer davantage les usages et besoins des jeunes dans la conception des espaces publics.
- d'associer plus systématiquement les jeunes aux concertations sur l'aménagement urbain.
- d'expérimenter l'élargissement des horaires d'ouverture des espaces verts, notamment en été (ex. ouverture jusqu'à 22h dans le quartier Roquette).

Sur le développement de lieux dédiés aux jeunes dans chaque quartier, il s'agirait par exemple :

- De garantir la présence d'au moins un lieu identifié et appropriable pour les jeunes par quartier.
- D'optimiser les créneaux d'utilisation des équipements publics, notamment en soirée.
- De créer ou réaffecter des espaces dédiés (ex. ouverture en soirée de clubs seniors, espaces jeunes en médiathèques, élargissement des horaires d'activités sportives, culturelles ou de loisirs).

6 - La Mairie du 11^e arrondissement développe de nouveaux événements favorisant les liens sociaux entre habitants, en particulier entre générations.

*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

D.11.25.283

Référence : **V 11202525**

Vœu relatif à la mobilité_dans le 11^e arrondissement
[sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu la délibération 2021 DDCT 50 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 "portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie participative rénovée", approuvant dans son article 1er la création d'une assemblée citoyenne ;

Vu la proposition de la Maire de Paris permettant aux mairies d'arrondissement de créer des assemblées citoyennes locales ;

Vu la délibération 11.2025.11 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 1er avril 2025 approuvant la création de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement ;

Vu la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 26 mai 2025 adoptant la charte de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement ;

Considérant les membres de la première promotion de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement, mise en place au mois de juin 2025, et composée de 22 habitantes et habitants tirés au sort et représentant la diversité de la population parisienne ;

Considérant que, conformément à la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement, les membres de la première promotion de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement disposent de moyens pour se réunir, se former, interpeller les décideurs et peser sur la décision publique avec notamment la possibilité de déposer des voeux en Conseil d'Arrondissement ;

Considérant que tout utilisateur de la voie publique est d'abord piéton, que 53% des déplacements se font à pied dans Paris intramuros, et que les trottoirs sont des espaces exclusivement réservés aux piétons ;

Considérant que les derniers grands aménagements de la Ville de Paris et du 11^e ont donné une place plus importante aux vélos qu'auparavant dont les utilisateurs ont doublé en un an ;

Considérant une tendance à la baisse de la circulation automobile dans Paris ainsi qu'une multiplication des moyens de transports alternatifs (trottinettes, EDPM, speed-bike etc.) ;

Considérant les chiffres de l'accidentologie à Paris, mettant en évidence l'implication récurrente des véhicules particuliers et utilitaires dans les accidents (3171 accidents de véhicules particuliers ou utilitaires), ainsi que des deux-roues motorisés (1876 accidents de 2 roues motorisés, également catégorie la plus impliquée dans les accidents contre les 4 roues) ;

Considérant la grande diversité des espaces (vélorue, rue aux enfants, zone de rencontre etc.) et des règles d'usage et du Code de la route associés, pouvant créer la confusion ;

Considérant une asymétrie d'information et un manque de communication quant aux rôles et devoirs de chacun dans l'espace public, notamment du Code de la Rue proposé par la première promotion de l'Assemblée citoyenne parisienne et voté par le Conseil de Paris en juillet 2023 ;

Considérant, les travaux engagés dès 2024 par la Mairie du 11^e en concertation avec les instances de démocratie locale (conseil des enfants, conseils de quartier et des seniors) pour promouvoir un Code de la rue ;

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

Considérant que la Préfecture de Police, en lien avec la Mairie du 11^e, organise chaque année un village de la sécurité routière auquel sont conviés les écoles de l'arrondissement ;

Considérant les interventions de la Mission Prévention et Communication du Commissariat du 11^e dans toutes les classes de CE2 de l'arrondissement pour sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques d'usage de l'espace public en tant que piéton ; interventions qui amènent à leur remettre à la fin de l'année en Mairie du 11^e arrondissement un permis piéton ;

Considérant les actions mises en place par la Préfecture de Police à destination des collégiennes et des collégiens pour favoriser l'apprentissage des règles liées à la circulation à vélo ;

Considérant le manque d'effectif de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention au regard de leur mission de sécurisation de l'espace public ;

Considérant l'existence d'opérations « d'alternative à la sanction » menées par la Préfecture de Police en lien avec la Ville de Paris et avec l'accord du Parquet ;

Considérant qu'au regard de ces enjeux, nous avons choisi de travailler sur la thématique de la sécurisation de la cohabitation entre les différents usagers de la rue (piétons, cyclistes, automobilistes EDPM) ;

Considérant les différentes visites que nous avons pu réaliser en présence des services de la Ville: marche exploratoire sur la place de la Bastille et la rue du Chemin Vert et visite du Forum des Associations, des Sports et de la Vie Citoyenne du 11^e ;

Considérant que pour mener à bien cette mission, quatre plénières ont été organisées par la Mairie du 11^e arrondissement pour approfondir nos connaissances et nous permettre d'identifier les besoins dans ce domaine ;

Considérant les auditions complémentaires que nous avons menées : membres de deux des promotions de l'Assemblée citoyenne parisienne, élus de l'arrondissement (François Vauglin, Maire du 11^e et Jean-Pierre Corsia, adjoint en charge de la démocratie, de la participation citoyenne et de la prospective) et de la Mairie de Paris (Patrick Bloche, Premier adjoint à la Mairie de Paris), agents de la Ville de Paris (Directrice Générale Adjointe Ressources du 11^e, Directeur Général Adjoint Espaces Publics du 11^e, Direction de la Police Municipale et de la Prévention, Direction de la Voirie et des Déplacements), ONG Démocratie Ouverte ;

Sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

1. Une approche pédagogique soit favorisée, dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, notamment par la mise en place :
 - D'actions d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des usagers de la rue (piétons, cyclistes, automobilistes, EDPM), telles que :
 - La réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le 11^e, déclinable dans tout Paris via les panneaux d'affichage de la Ville et sur les réseaux sociaux ;
 - L'intégration d'un module pédagogique en français et en anglais à la 1^{ère} utilisation de l'application Vélib.
 - La réalisation de stickers présentant les « règles d'or du vélo » (priorité absolue du piéton, respect des feux, le pied à terre sur le trottoir, etc), apposés sur les bornes existantes et sur les vélos en libre-service.

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

- D'un renforcement des dispositifs complémentaires d'accompagnement à l'apprentissage des règles essentielles par les enfants :
 - Sur les déplacements piétonniers pour les élèves des écoles primaires de l'arrondissement.
 - Sur les déplacements des deux roues (vélos, trottinettes, EDPM etc.) pour les collégiens de l'arrondissement.
 - D'un stage citoyen proposé plus fréquemment par la Préfecture de Police aux piétons, vélos, usagers d'EDPM etc. pour annuler une contravention. Ce stage devra être organisé dans le mois de l'infraction commise, et non plus seulement une fois par an.
2. La signalisation routière dans l'arrondissement soit améliorée pour la rendre plus claire et intelligible, pour éviter les conflits d'usages, dans les limites du Code de la route. Dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, plusieurs travaux/opérations devront être entrepris comme par exemple :
- La modification du système de feux de signalisation implanté sur les grands axes du 11^e avec la mise en place de passages piétons à décompte, de feux décalés pour les vélos et de feux piétons-cycles.
 - Une réflexion sur le placement de la signalétique destinée aux vélos, pour améliorer la lisibilité des règles sur les pistes cyclables (marquages au sol peints ou lumineux, positionnement et dimensionnement des panneaux pour les rendre plus visibles).
3. Un bilan des usages des différents espaces hybrides (vélorue, zone de rencontre, rue aux écoles etc.) visant à mieux rendre compte des bénéfices et inconvénients de la création de ces nouveaux espaces soit réalisé. Sont à prendre en compte, le taux de fréquentation par type de moyens de transport, accidentologie, impacts du trafic sur les rues adjacentes type embouteillages, perception des riverains et commerçants.
4. L'aménagement et l'état des trottoirs soient améliorés, en vue d'accroître à la fois leur sécurisation et leur confort d'usage.
- Plusieurs types d'obstacles rendent certains trottoirs dangereux pour les piétons (racines d'arbres, stationnement motorisé, pistes cyclables, etc) et nuisent à leur accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il est essentiel que ces trottoirs soient régulièrement réparés et entretenus. Aussi, la levée des obstacles identifiés, notamment par les habitantes et habitants, doit faire l'objet d'une attention approfondie par les services de la Ville.
 - Le confort d'usage des trottoirs doit être davantage ciblé, au moyen par exemple du développement de mobilier urbain :
 - Favoriser l'implantation de nouveaux bancs et espaces de repos ;
 - Renforcer l'élagage des arbres à proximité des éclairages publics, pour optimiser leur utilité.
5. Ce vœu donne lieu à un droit de suite régulier et transparent, pour que l'Assemblée Citoyenne du 11^e, et plus largement l'ensemble des habitantes et habitants puissent suivre sa mise en œuvre.

-*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : groupe Changer Paris (2)
Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.284**

Référence: **2025 SG 36**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1410-1, L.1410-3, L.1411-1 et suivants, L. 1541-1 à L. 1541-3 et R.1411-1 et suivants;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP);

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 SG 36 relatif au renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).

-*-

Nombre de votants: 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : François VAUGLIN
Abstention : Guillaume POITOUX

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.285**

Référence: **2025 SG 45**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2252-1 et suivants;
Vu les articles D1511-32 à 35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux ratios prudentiels;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'autorisation d'octroi d'une garantie sous forme de cautionnement solidaire à hauteur de 50% pour un emprunt à souscrire d'un montant de 500 millions d'euros par la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), attributaire de la concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 SG 45 relatif à l'autorisation d'octroi d'une garantie sous forme de cautionnement solidaire à hauteur de 50% pour un emprunt à souscrire d'un montant de 500 millions d'euros par la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), attributaire de la concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : François VAUCLIN

Abstention : Guillaume POITOUX

Contre: groupe Changer Paris (3)

Pour: groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.286**

Référence : **2025 SG 47**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1410-1, L. 1410-3, L.1411-1 et suivants, L.1541-1 à L.1541-3 et R.1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'autorisation de conclure les actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 SG 4 relatif à l'autorisation de conclure les actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur de Paris.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : François VAUGLIN
Abstention : Guillaume POITOUX

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.287**

Référence : **2025 DU 217**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33 rue Notre Dame de Nazareth (3^e) et 230 boulevard Voltaire (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 217 relatif à la vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33 rue Notre Dame de Nazareth (3^e) et 230 boulevard Voltaire (11^e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : François VAUGLIN

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecogiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.288

Référence: **2025 DU 201**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2131-1, L.2131-2, L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU et à l'approbation du projet;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 201 relatif au bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU et à l'approbation du projet.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 5 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.289**

Référence: **2025 DU 224**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la cession d'un lot de copropriété à usage d'habitation au 62 boulevard Richard Lenoir (11e), issu d'un legs;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 224 à la cession d'un lot de copropriété à usage d'habitation au 62 boulevard Richard Lenoir (11e), issu d'un legs.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.290**

Référence: **2025 DU 240**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de l'acte de résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant le site 14-18 rue Pelée et 13-15 allée Verte (11e);

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 240 à la signature de l'acte de résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant le site 14-18 rue Pelée et 13-15 allée Verte (11e).

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.291**

Référence : **2025 DLH 390**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'octroi, la réitération et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux, notamment au 31 rue de Chanzy (11^e), et de renouvellement de composants par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 390 à l'octroi, la réitération et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux, notamment au 31 rue de Chanzy (11^e), et de renouvellement de composants par la RIVP.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen (26)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.292**

Référence : **2025 DLH 428**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation financière de la Ville de Paris (2.906.363 euros) pour la réalisation au 62 avenue de la République (11e) d'un programme de création de 48 logements sociaux et intermédiaires (13 PLA I - 15 PLUS - 10 PLS - 10 LLI) par SEQENS ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 428 à la participation financière de la Ville de Paris (2.906.363 euros) pour la réalisation au 62 avenue de la République (11e) d'un programme de création de 48 logements sociaux et intermédiaires (13 PLA I - 15 PLUS - 10 PLS - 10 LLI) par SEQENS.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.293**

Référence: **2025 DLH 437**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation financière de la Ville de Paris (6.543.520 euros) pour la réalisation au 87-89 boulevard de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 46 logements sociaux (23 PLA I - 14 PLUS - 9 PLS) par Paris Habitat;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 437 à la participation financière de la Ville de Paris (6.543.520 euros) pour la réalisation au 87-89 boulevard de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 46 logements sociaux (23 PLA I - 14 PLUS - 9 PLS) par Paris Habitat.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.294

Référence: **2025 DVD 146**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat au titre du « Fonds Vert » pour la végétalisation de la rue Gay Lussac (5e) et la renaturation de l'avenue de Bouvines (11e);

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 146 à la signature de conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat au titre du « Fonds Vert » pour la végétalisation de la rue Gay Lussac (5e) et la renaturation de l'avenue de Bouvines (11e).

-*-

Nombre de votants: 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.295**

Référence : **2025 DAC 312**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985), au 21 ter rue Voltaire (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 312 à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985), au 21 ter rue Voltaire (11^e).

-*-

Nombre de votants : 27 dont 6 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.296

Référence : **2025 DAC 316**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'apposition, sur la place Marek Edelman (11^e), d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 316 à l'apposition, sur la place Marek Edelman (11^e), d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION
D.11.25.297**

Référence: **2025 DAE 237**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L2511-1 et L2512-1;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association Réseau Francilien du Réemploi;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Alexandre VISCONTINI;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 237 à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association Réseau Francilien du Réemploi.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.298

Référence: **2025 DAE 239**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1, L2512-1 et L3211-1;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (3.059.000 euros) et signature de conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 239 à l'attribution de subventions (3.059.000 euros) et signature de conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Delphine TERLIZZI

Contre: groupe Changer Paris (2)

Pour: groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecogiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.299

Référence: **2025 DAE 238**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1, L2512-1 et L3211-1;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (1.440.000 euros) et signature de conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 238 à l'attribution de subventions (1.440.000 euros) et signature de conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Contre: groupe Changer Paris (2)

Pour: groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.300

Référence : **2025 DSOL 198**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-13 et L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (240.000 euros) et signature d'avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DSOL 198 à l'attribution de subventions (240.000 euros) et signature d'avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.301

Référence: **2025 DAJ 37**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (305.337 euros) et signature d'un avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAJ 37 à l'attribution d'une subvention (305.337 euros) et signature d'un avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.302

Référence : **2025 DDCT 148**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions d'investissement, urbanisme transitoire, gestion urbaine de proximité et Budget Participatif (425.514 euros) pour 25 projets associatifs pour soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 148 à l'attribution de subventions d'investissement, urbanisme transitoire, gestion urbaine de proximité et Budget Participatif (425.514 euros) pour 25 projets associatifs pour soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.303

Référence : **2025 DJS 159**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DJS 159 à la mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.304

Référence : **2025 DJS 160**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DJS 160 à la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.305

Référence : **2025 DASCO 120**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2511-2, L.2511-13, L.2511-29 et L.3211-1 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (9.150.000 euros) à la Caisse des Ecole du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de l'exercice 2026 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 120 relatif à l'attribution d'une subvention (9.150.000 euros) à la Caisse des Ecole du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de l'exercice 2026.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025

DELIBERATION
D.11.25.306

Référence: **2025 DASCO 152**

Le Conseil du 11^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention avec l'Etat/Ministère de l'Education Nationale pour la participation de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes;

Vu l'exposé des motifs;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 152 relatif à la signature d'une convention avec l'Etat/Ministère de l'Education Nationale pour la participation de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION

D.11.25.307

Référence : **V 11202526**

**Vœu relatif à la tenue d'un conseil d'arrondissement extraordinaire consacré au périscolaire
[sur proposition du groupe Changer Paris]**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la multiplication de signalements d'agression sexuelles d'enfants impliquant des animateurs du périscolaire du 11^e arrondissement,

Considérant qu'en 2025, les suspensions à titre conservatoire d'animateurs de notre arrondissement pour des faits à caractère sexuels représente la moitié des suspensions sur tout le territoire parisien,

Considérant les alertes et propositions formulées par le groupe Changer Paris en Conseil du 11^e arrondissement ou en conseil de Paris depuis le mois de Mai 2025 afin de vous prendre conscience que ces signalements multiples ne sont pas des cas isolés,

Considérant qu'il y a légitimement lieu de penser que la multiplication de cas dans notre arrondissement est symptomatique de dysfonctionnement graves au sein de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) 11/12,

Considérant que les parents d'élèves ont pu nous remonter des faits relevant de la faute grave, comme par exemple des signalements précoces qui n'auraient pas été pris en compte,

Considérant que nous élus, et à travers nous les parents d'élèves du 11^e arrondissement, ont besoin de faits précis et de réponses, et qu'ils sont en droit d'obtenir ces réponses ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Emet le vœu

Que le Maire du 11^e arrondissement convoque avant la fin de l'année 2025 un Conseil d'arrondissement extraordinaire consacré à l'audition par le Conseil de la directrice de la CASPE 11/12 afin que l'Administration puisse nous apporter des éléments précis quant à - entre autres - la chronologie des faits et des actions de la Ville, la chaîne de responsabilités, l'adéquation et l'efficacité des mesures prises, etc. et répondre aux questions des élus.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
9 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION

D.11.25.308

Référence : **V 11202527**

**Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité dans le jardin Majorelle et à ses abords
[sur proposition du groupe Changer Paris]**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les signalements effectués par les riverains du jardin Majorelle,

Considérant les violations répétées au sein du jardin du règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool ou l'interdiction de fumer au sein du jardin,

Considérant par ailleurs les problématiques de délinquance aux abords immédiats du jardin, notamment de vol ou de trafic de stupéfiants, tout particulièrement rue de la Forge royale du fait de l'étroitesse de la rue et d'un éclairage insuffisant, propices aux actes d'opportunité,

Considérant la nécessité d'une action ferme et résolue de la Ville sur l'ensemble du secteur, par ailleurs à proximité immédiate d'une école ;

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSET-NOZERAND,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Emet le vœu

- Que la Ville de Paris affecte deux agents d'accueil et de surveillance sur le jardin durent toute sa période d'ouverture, le temps d'y ramener durablement la tranquillité,
- Que la Ville de Paris renforce l'éclairage de la rue de la Forge Royale,
- Que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Police, procède à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues Saint-Bernard et de la Forge Royale.

_-*

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

_-*